



AVIS PUBLIC
ENTRÉE EN VIGUEUR
RÈGLEMENT NUMÉRO 201-02-2024

Prenez avis que :

Le Règlement numéro **201-02-2024** amendant le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 201-2013 de la Ville de Brownsburg-Chatham, tel que déjà amendé, afin d'ajouter des dispositions spécifiques à la zone R-615 adopté par le conseil municipal le 5 novembre 2024, est entré en vigueur le 25 février 2025, date à laquelle la MRC d'Argenteuil a émis un certificat de conformité.

Ce règlement est disponible pour consultation au bureau de l'hôtel de ville, situé au 300, rue de l'Hôtel-de-Ville, du lundi au jeudi entre 8 h et 12 h et de 13 h à 16 h 30 et le vendredi entre 8 h et 13 h.

Donné à Brownsburg-Chatham, ce 6 mars 2025.

Mélanie Ladouceur
Adjointe à la direction générale et assistante-greffière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Jé soussignée, Mélanie Ladouceur, adjointe à la direction générale et assistante-greffière, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis public ci-haut mentionné sur le site internet de la Ville et affiché à l'entrée de l'hôtel de Ville situé au 300, rue de l'Hôtel-de-Ville, à Brownsburg-Chatham, le 6 mars 2025.

En foi de quoi je donne ce certificat, ce 6^e jour de mars 2025.

Mélanie Ladouceur
Adjointe à la direction générale et assistante-greffière